





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-436**

**Séance publique du**

**28 septembre 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150928- lmc172482-DE-1-1
Date de signature : 01/10/2015
Date de réception : jeudi 1 octobre 2015
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : AUTORISATION D'ENCAISSEMENT DU PRODUIT DE FACTURATION DE REPAS AUPRÈS DE GESTIONNAIRE D'ALSH**

Le 28 septembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 22/09/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Michele EINAUDI à Madame Gaele LENFANT, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Charlotte BENON.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Claude MAINA.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie  
Direction des animations et de la  
Jeunesse

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2015

Nomenclature : 7.10  
Divers

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Brigitte DEVESA

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : AUTORISATION D'ENCAISSEMENT DU PRODUIT DE FACTURATION DE REPAS AUPRÈS DE GESTIONNAIRE D'ALSH- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans la perspective d'améliorer le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement Aixois ( ALSH), qui reçoivent les enfants les mercredis et durant les vacances scolaires, un service de restauration a été mis en place par la Direction de la Restauration Municipale.

L'objectif est de servir aux enfants fréquentant ces structures des repas et des goûters équilibrés et variés, à un tarif abordable pour les familles dans une perspective d'harmonisation de ce service sur le territoire communal.

Plusieurs structures gérant des ALSH bénéficient déjà de ce service

Par ailleurs, suite à la redéfinition de la Délégation de Service Public qui ne concerne désormais uniquement que les crèches, deux ALSH maternels fonctionnant dans les écoles « Eugène Brémond » à Puyricard et « la Beauvalle » ont fait l'objet d'une procédure distincte permettant la continuité de ce service proposé aux familles.

Il est ainsi proposé d'étendre ce service de restauration aux ALSH fonctionnant dans les deux écoles pré-citées, gérés désormais par la société « LPCR ALSH » et de facturer en conséquence à ce gestionnaire le prix des repas et goûters au tarif suivant fixé pour 2015, avec effet rétroactif au 1er juillet 2015 :

- repas = 3,79 €
- goûter = 0,50 €

La prestation repas + goûter sera donc facturée à 4,29 € (quatre euros et vingt neuf cents)

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** ce dispositif pour le gestionnaire « LPCR ALSH », concernant les deux ALSH pré-cités,

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à encaisser le produit de ces facturations sur la ligne de Recettes Budgétaires n° 2282 (422 - 70 688 - 924) de la Direction des Animations et de la Jeunesse.

DL.2015-436 - AUTORISATION D'ENCAISSEMENT DU PRODUIT DE FACTURATION DE  
REPAS AUPRÈS DE GESTIONNAIRE D'ALSH-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,  
Maryse JOISSAINS MASINI



Compte-rendu de la délibération affiché le : 01/10/2015  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)